



Commune de Féchy

Rapport de Gestion 2015
Partie I



1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Conseil Général – compte 101

Les charges du bureau du Conseil sont à nouveaux inférieures à l'année précédente et restent cependant conformes aux travaux annuels (votations et élections).

1.2 Municipalité – compte 102

Les traitements et vacations de la Municipalité sont inférieurs au budget ; les remboursements de jetons de présence, en hausse de CHF 5'435.10, sont dus aux travaux des municipaux dans les différents comités directeurs ou conseils intercommunaux.

1.3 Personnel communal – comptes 110.3011.00 à 110.3050.00

Le traitement du personnel est supérieur au montant budgétisé ; il tient compte de l'engagement d'une employée en stage linguistique (Mme Thomi), dont le traitement a été partagé avec la commune d'Aubonne sous le compte de recettes 110.4361.00.

1.4 Permis de construire – compte 110.3102.00

10 projets de constructions ou de transformations ont été soumis à l'enquête publique, 10 permis de construire ont été délivrés. Par voie de conséquence et comme l'année dernière, les dépenses inhérentes aux permis de construire ont ainsi été légèrement inférieures aux prévisions de CHF 1'904.40 ; courbe en hausse cependant pour les recettes relatives au compte 110.4313.00, supérieures aux prévisions; l'excédent de produits se monte à CHF 7'209.70.

1.5 Entretien – achat et maintenance informatique – compte 110.3151.01

Les travaux finaux de mise en œuvre de la GED (Gestion électronique des données) ont été conformes aux prévisions.

1.6 Maintenance du site internet communal – compte 110.3151.02

La présentation du site reste un atout de visibilité pour la Commune avec une mise à jour des informations très régulière; une légère hausse des charges (CHF 568.90) est due à diverses améliorations techniques dans la partie réservée à la Municipalité.

1.7 Honoraires et frais d'expertises – compte 110.3185.00

Les charges sont conformes aux prévisions et enregistrent plusieurs consultations auprès de Gastroconsult Vaud pour les travaux de remise de bail de l'auberge communale conformément aux conseils reçus de la COGEFIN.

1.8 Dépenses diverses administratives – compte 110.3199.00

Pour mémoire, ce compte de charges englobe toutes les prestations non imputables à un compte défini par le plan comptable communal. Il y a été affecté notamment la facture pour le changement du panneau d'affichage « pilier public » pour CHF 6'990.85.— dû à un accident lors de la mise en place des fleurs de la place par nos employés communaux. Ce montant non prévu, justifie l'augmentation de charges de ce compte pour CHF 2'406.80.

1.9 Subsidés et dons divers – compte 110.3659.00

Ce compte de charges englobe tous les subsidés associatifs, cotisations statutaires et autres dons/soutiens à des sociétés locales et régionales, culturelles, sportives et sociales.

Une nouvelle répartition a été décidée en Municipalité, permettant d'attribuer une augmentation substantielle à nos sociétés locales, tout en favorisant, par priorité, les associations du district.

Et bien qu'il soit toujours attribué des prestations en « nature » par des cartons de bouteilles aux diverses demandes de dons, il a été l'occasion cette année, d'affecter un montant exceptionnel pour le trentième anniversaire du jumelage avec la Commune d'Oberdiessbach.

1.10 Recettes diverses – compte 110.4319.00

Ce compte englobe toutes les recettes non imputables à un compte défini par le plan comptable communal. Il y est enregistré notamment le produit des ventes de verres, d'insignes du 1^{er} août, de petites locations de matériel. L'augmentation des recettes de ce compte d'un montant de CHF 4'249.95 est liée, d'une part, aux versements par les communes voisines de leur participation à la Fête du Raisin. Ces montants sont restitués à la Fête du Raisin par le compte 110.3659.00. D'autre part, un subside extraordinaire a été octroyé par le Canton pour le développement informatique d'un logiciel nécessaire au Contrôle des habitants.

1.11 Préavis municipaux

En 2015, 6 préavis ont été présentés au Conseil Général :

- N° 1/2015 Modification du PPA en St-Pierre II
- N° 2/2015 Comptes communaux 2014 et rapport de gestion de la Municipalité

- N° 3/2015 Echange de parcelles à Féchy-Dessus
 N° 4/2015 Arrêté d'imposition 2016
 N° 5/2015 Budget 2016
 N° 6/2015 Demande de crédit de CHF 340'000.- pour la nouvelle affectation de l'ancien local des pompiers, la création et l'aménagement d'un local de stockage pour le vin communal, ainsi que de l'extension de l'actuel carnotzet sis dans le bâtiment administratif du Saugey.

1.12 Administration générale – variations par rapport au budget

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 639'400.—. Le résultat de l'exercice laisse apparaître un excédent de charges inférieur de 14,45 % soit un montant de CHF 547'002.95.

2. FINANCES

2.1 Impôts – comptes 21

L'excédent de produits est inférieur aux prévisions de CHF 509'311.30 (- 10,3 %). Des différences non maîtrisables sont relevées ci-après et varient d'année en année, soit (montants arrondis) :

• Impôt sur le revenu	- CHF 409'330.—
• Impôts sur la fortune	- CHF 144'940.—
• Impôt spécial sur les étrangers	- CHF 148'800.—
• Impôt sur le bénéfice des personnes morales	- CHF 99'680.—
• Droits de mutation	+ CHF 38'940.—
• Impôt à la source	+ CHF 140'170.—
• Prestations en capital	+ CHF 52'730.—

2.2 Services financiers – comptes 22

La participation au fonds de péréquation tient compte du rattrapage prévu dans les provisions 2014. Les rentrées fiscales influençant cette perception, la différence de charges de -CHF 250'394.— tient compte d'une provision pour 2015 de CHF 300'000.—.

3. DOMAINES & BATIMENTS

3.1 Forêts – comptes 32

La régularité de l'entretien des forêts, passages de l'épareuse, balayage des chemins, banquettes curées, représente des activités ponctuelles organisées

par le garde forestier. La pose d'une clôture de protection contre le gibier pour la culture des sapins de Noël dont le coût total à charge de la commune avoisinait les treize mille francs a été subventionnée par le Canton à hauteur de CHF 6'767.50.

La vente de bois est quant à elle, en régression de plus de 5,75%, amenant l'excédent de charges du compte à CHF 6'200.55.

3.2 Vignes – comptes 33

Les frais de vignolage, produits et entretien des vignes y compris la dernière partie du minage « aux Marchandes » ainsi que l'assurance contre la grêle ont été inférieurs au budget (CHF 18'714,55). La recette de vente de moût a été quant à elle supérieure aux prévisions d'environ 24%, dû principalement à une timide augmentation du prix du litre de moût. Il en résulte un excédent de charges de CHF 21'597,71. La qualité du vin communal se positionne encore et toujours parmi les meilleurs et remporte deux médailles d'or en 2015, celle des lauriers « Terravin » et celle du Mondial du Chasselas.

3.3 Bâtiment communal du Saugey – comptes 351

L'enregistrement de l'indemnité annuelle totale du concierge pour les frais de véhicule privé a été affecté sous le compte 351.3199.00, sans répartition analytique du montant, ce qui justifie le dépassement.

3.4 Auberge communale, grande salle, locaux divers – comptes 352

Le résultat positif de ces comptes est d'un peu plus de CHF 41'000.— alors que le budget annonçait un résultat positif de CHF 44'710.—.

La diminution du revenu des locations de l'auberge de CHF 20'493.— a précipité sa fermeture au 31 décembre.

Au foyer, après plusieurs inondations nauséabondes, un passage de caméra a été effectué et a révélé un tronçon de canalisation obstrué à l'entrée nord du bâtiment : le changement dudit tronçon a eu lieu et les frais portés dans ces comptes. D'autres travaux usuels ainsi que la maintenance sporadique et des achats de fournitures courantes (papier WC/mains, savons, etc.) sont également portés dans ces comptes.

3.5 Eglise – comptes 354

Une réparation extraordinaire de l'orgue, nécessaire au moment de l'entretien annuel d'un montant de CHF 2'970.—, explique le dépassement.

3.6 Bâtiment en Rionzier – comptes 355

3.6.1 Entretien du bâtiment – compte 355.3141.00

Plusieurs travaux ont eu lieu sur le site ; traitement et plantation d'arbustes sur le talus séparant le parc de la route ; pose d'une marquise sur l'entrée principale en protection aux intempéries ; pose de deux séparations de terrasses suite à la création du studio et du bureau ; travaux de ramonage supplémentaires effectués suite à des problèmes de chauffage ; réglage de la chaudière ; ceux-ci justifient le dépassement prévu au budget pour un montant de CHF 33'599.50.

3.6.2 Loyers – compte 355.4271.00

Les revenus sont conformes aux prévisions ; la différence de CHF 20'599.— est due à la création d'un studio et au déplacement du bureau existant dans l'ancienne partie commune.

3.7 Nouveau collège – comptes 356

3.7.1 Entretien – comptes 356.3141.00, 3182.00 et 4271.01

Le dépassement des charges de CHF 4'796.15 relève principalement des frais de réparations électriques, de la porte d'entrée (dérèglement de l'horloge), des luminaires extérieurs ainsi que d'une mauvaise utilisation des stores des classes par les enseignants lors de gel, entraînant une surchauffe des moteurs. Les locations budgétisées sont tributaires des informations de l'ASSAGIE. Les comptes sont quant à eux enregistrés en fonction des effectifs de classe, soit une augmentation de CHF 7'390.—.

3.7.2 Fonds de rénovation – compte 356.3803.00

Non prévu dans l'établissement initial des comptes du nouveau collège et oublié lors de la conception du budget 2015, ce fonds de rénovation a été créé en 2014. Il permet d'y affecter 1% des coûts de construction, soit annuellement CHF 70'000.-.

3.8 Refuge Forestier – comptes 357

Pour mémoire, il incombe à la Commune de Féchy, l'administration complète du refuge (location, comptabilité) ; à la clôture, une répartition est établie par facturation auprès des deux autres communes, au prorata du nombre d'habitants au 31.12. de l'année précédente.

Pour sa 1^{ère} année d'exploitation, les locations ont enregistré un excédent de produit de CHF 1'500.— pour un total de 86 locations. L'excédent de charges d'entretien est principalement dû aux différents aménagements extérieurs (grills et troncs d'arbres) ainsi qu'à la vidange régulière de la fosse des boues.

4. TRAVAUX

4.1 Routes, ruisseaux et voirie – comptes 43

Le montant total des charges 2015 est inférieur au montant porté au budget en raison principalement de travaux d'entretien des routes et de surfacages toujours non réalisés.

4.2 Parcs, promenades et cimetière – comptes 44

4.2.1 Eau fontaine – compte 440.3121.00

Ce compte a été ouvert en 2014 pour comptabiliser la facturation par le SIDERE de l'eau des fontaines. En cours d'exercice, et à la vue de l'augmentation de l'eau non budgétisée, un appareillage permettant une diminution du débit (réducteur de pression) a été mis en place. Ces deux événements justifient l'excédent de charges de CHF 6'142.95.

4.2.2 Entretien parcs et cimetière

La dégradation de plusieurs bancs communaux et plus particulièrement ceux de la place du Saughey a nécessité un entretien plus important que prévu et une réfection complète de l'un d'entre eux.

Le renouvellement des luminaires pour la décoration du sapin de Noël a nécessité la pose d'un coffret électrique entièrement sécurisé et compatible avec les nouvelles normes électriques.

4.3 Ordures ménagères et déchets – comptes 45

La différence de charges enregistrée dans les traitements du personnel de la déchetterie s'explique par une mauvaise répartition de ces coûts lors de l'établissement du budget ; il est à noter que ces coûts sont légèrement inférieurs aux comptes 2014, ce qui confirme l'erreur d'appréciation.

La société Optiwaste qui gère la maintenance des Moloks a totalement revu son programme de gestion. L'annonce tardive de l'augmentation négociée de l'abonnement n'est parvenue à la Municipalité qu'après l'établissement du budget communal.

Quant aux frais de gestion de la déchetterie, en diminution de CHF 4'085.15, ils sont dus à une surestimation lors du budget.

L'excédent de charges de CHF 36'544.16, bien que supérieur au budget, est en diminution de l'excédent de charges 2014 de 15,5% !

4.4 Réseau d'égouts et d'épuration – comptes 46

Les frais de fonctionnement de la Step sont en légère augmentation de 5.8%, essentiellement en raison de problème de personnel : avec le départ du responsable de la Step M. Garin, pour cause de maladie ; il a été remplacé par M. Cante. En outre, la Step a engagé une personne supplémentaire pour assurer le suivi de la Step d'Allaman. Cette installation allamanaise est entièrement sous la responsabilité de l'AIEE. Les taxes annuelles de fonctionnement et d'entretien sont supérieures d'environ 5 % par rapport au budget 2015. Les montants des taxes restent donc variables d'une année à l'autre, selon les dépenses effectives de l'exploitation et l'entretien des installations de la STEP intercommunale.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5.1 Enseignement – comptes 51 et 52

Les charges effectives de CHF 504'276.80 au lieu des CHF 528'600.— budgétisées, présentent une stabilité bienvenue dans le monde mouvant de la scolarité obligatoire. Pour mémoire, la participation aux coûts de l'enseignement primaire et secondaire est toujours calculée selon une clé de répartition comprenant le nombre d'élèves et le nombre d'habitants.

6. POLICE

L'excédent de charges de CHF 208'164.80 au lieu de CHF 203'900.—, soit une augmentation de CHF 4'264.80.— provient principalement de la participation à la police cantonale.

Rien de spécial à signaler en ce qui concerne la défense contre l'incendie et la protection civile.

7. SECURITE SOCIALE

Les montants à charge de la Commune sont calculés, entre autre, sur les valeurs fiscales de l'exercice précédent ; une diminution d'excédent de charges de CHF 16'528.— est enregistrée dans les comptes 2015. Dans ces conditions de décomptes décalés, les prévisions restent toujours difficilement estimables.

8. DIVERS

8.1 Population

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, nous avons enregistré 84 départs, 68 arrivées, 12 naissances et 4 décès.

Du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, la population a passé de 857 à 860 habitants, tous permis confondus (pour mémoire : idem en 2013).

9. ANALYSE DU RESULTAT

Après plusieurs années de résultats positifs, le présent exercice enregistre un excédent de charges, proche de trois fois supérieur au budget soit un montant de CHF 187'347.47.

L'impôt sur le revenu et la fortune a diminué de plus d'un demi-million par rapport aux prévisions, soit une baisse de plus de 10%, annonçant une conjoncture fezzolane plus difficile.

Le compte 9282.002.00, fonds de réserve pour investissements futurs, laisse apparaître un solde de CHF 2'977'463.61, dont CHF 283'993.46 ont déjà été attribués à divers préavis.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

la secrétaire



Carole Bettems

Katyla Labhard

